

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 3 février 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 3 février 2025 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025;
4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :
- 7. Administration et finances :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025;
 - 7.2 Affectation du surplus accumulé non affecté à titre de surplus affecté – Rénovation de l'aréna municipal;
 - 7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Résolution attestant la véracité des frais encourus;
 - 7.4 Autorisation demande introductive d'instance en recouvrement de taxes municipales;
 - 7.5 Autorisation de signature Entente-Cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Renouvellement de la convention d'exploitation entre la SHQ et la Municipalité de l'Ascension de N.S.;
 - 7.6 Autorisation à M. Luc Blackburn à vendre le terrain no : 41 phase 1 du secteur de la Baie-Moreau, lot 6 312 836 à M. Maxime Dufour et Mme Meagan Peters;
 - 7.7 Résolution Projet l'Ascension des tout petits – Honoraires supplémentaires correction des plans de construction à EPA Architecture;
 - 7.8 Octroi d'un contrat à Groupe Formation – Acquisition de trois (3) défibrillateurs cardiaques;
 - 7.9 Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025;
 - 7.10 Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive le 13 mars 2025;
 - 7.11 Adoption du budget 2025 de l'office d'habitation Jeannois;

- 7.12 Office d'habitation Jeannois – Subvention d'opération – Exercice financier 2025;
- 7.13 Nomination - Émissaire de la langue française;
- 7.14 Résolution – Engagement pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles;

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

- 8.1 Acceptation de la dérogation mineure de Mme Myriam Savard pour la propriété du 715 1^{ère} rue;
- 8.2 Officialisation et désofficialisation de noms de voies publiques et d'entité naturelle;
- 8.3 Octroi d'un mandat au Groupe-conseil Agri-Vert pour la supervision des travaux de la sablière-gravière selon les exigences de la CPTAQ en lien avec le dossier 445446;

9. Cultures, loisirs :

- 9.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention Sag-Lac en action du RLS volet 1 – Journée en plein air;
- 9.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales volet 2 – Projet zone d'ombre parc et terrain de jeux;
- 9.3 Adoption du guide bénévole;
- 9.4 Adoption de la politique de télésurveillance;

10. Ressource Humaine:

- 10.1 Contrat du Directeur Général et greffier-trésorier;
- 10.2 Contrat de la Coordinatrice sports, loisirs et culture;
- 10.3 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe;

11. Aide financière et appuis aux organismes :

- 11.1 Octroi de subvention à divers organismes;

12. Rapport du maire :

13. Affaires nouvelles :

- 13.1 Motion de prompt rétablissement à M. Laval Fortin
- 13.2
- 13.3

14. Période de questions des citoyens;

15. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2025-019

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles ».

13.1 Motion de prompt rétablissement à M. Laval Fortin.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025

R. 2025-020

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 soit approuvée.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

R. 2025-021

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 soient adoptés.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 17 janvier 2025 de Mme Ariane Martin Ouellet Directrice à la direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport du Ministère de l'éducation le versement final de l'aide financière au montant de 771 980.30\$ pour le projet de réfection de l'aréna en vertu du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

6. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2025

R. 2025-022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 au montant de 307 890.08\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 au montant de 0\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 307 890.08\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-022.

Signé, ce 3 février 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À TITRE DE SURPLUS AFFECTÉ – RÉNOVATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL

R. 2025-023

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal affecte au surplus accumulé non-affecté un montant de 720 066.17\$ pour la rénovation de l'aréna.

Adoptée

7.3 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉOLUTION ATTESTANT LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS

R. 2025-024

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 209 546\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2024;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont les municipalités sont responsables.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

Que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. atteste dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) du ministère des Transports, de la véracité des frais encourus relatifs à l'utilisation des compensations reçues en 2024 et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

Adoptée

7.4 AUTORISATION DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

R. 2025-025

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'introductive d'instance en recouvrement de taxes municipales par les procureurs de la municipalité pour la propriété sise au 670, 1^{ère} Rue.

Adoptée

7.5 AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE-CADRE CANADA-QUÉBEC SUR L'HABITATION SOCIALE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION ENTRE LA SHQ ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.S.

R. 2025-026

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer le renouvellement de la convention d'exploitation entre la société d'habitation du Québec, la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. et l'Office d'habitation Jeannois.

Adoptée

7.6 AUTORISATION À M. LUC BLACKBURN À VENDRE LE TERRAIN NO : 41 PHASE 1 DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU, LOT 6 312 836 À M. MAXIME DUFOUR ET MME MEAGAN PETERS

R. 2025-027

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente de terrain à M. Maxime Dufour et Mme Meagan Peters.

Adoptée

7.7 RÉOLUTION PROJET L'ASCENSION DES TOUT PETITS – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES CORRECTION DES PLANS DE CONSTRUCTION À EPA ARCHITECTURE

R. 2025-028

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal octroie un mandat supplémentaire à EPA architecture pour la correction des plans de construction du CPE l'Ascension des tout-petits au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

7.8 OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE FORMACTION – ACQUISITION DE TROIS (3) DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES

R. 2025-029

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal octroie un contrat à groupe Formaction pour l'acquisition de trois (3) défibrillateurs cardiaques pour un montant de 6 075 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission numéro 1548.

Adoptée

7.9 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025

R. 2025-030

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ) ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève, la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

- CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 14 milliards de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (*Laurin, 2024*);
- CONSIDÉRANT qu'en 2021-2022, 12,8 %¹ des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18,7 % pour les garçons et 9,6 % pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au SLSJ, a presque doublé;
- CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.
Un décrocheur :
- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active*;
 - Vit sept ans de moins qu'un diplômé*;
 - A deux fois plus de risques de recourir au chômage*;
 - Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale*;
 - Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression*;
- CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :
- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
 - Les taxes et impôts perçus en moins;
 - Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
- CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur*;
- CONSIDÉRANT que le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du SLSJ et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux*;
- CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 21^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Québec (et la 18^e édition au SLSJ) sous le thème « La persévérance fait toute la différence. » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;
- CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

¹ Les données proviennent de l'*Atlas du taux de sorties sans diplôme ni qualification au secondaire*, ministère de l'Éducation – Édition 2023.

* Ménard, 2009.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

De déclarer les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité l'Ascension-de-N.-S.;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à crepas@cegepjonquiere.ca ou par la POSTE à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON
SCOLAIRE (CRÉPAS)
Madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications
Pavillon Manicouagan, 7^e étage
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2

Adoptée

7.10 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

R. 2025-031

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu (es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est retrouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

Que le conseil municipal de l'Ascension-de-N.-S. proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée

7.11 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS

R. 2025-032

ATTENDU que l'Office d'habitation Jeannois a présenté son budget pour l'exercice financier 2024 présentant des revenus de 1 847 310 \$ et des dépenses de 2 928 771 \$;

ATTENDU que le budget de l'Office d'habitation Jeannois a été approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en date du 28 novembre 2024;

ATTENDU que le budget 2025 de l'Office d'habitation de l'Ascension-de-N.-S. présente des revenus de 93 439 \$ et des dépenses de 173 183 \$, soit un déficit de 79 744 \$;

ATTENDU que la participation financière de la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. représente 10% du déficit prévu pour l'OMH de l'Ascension-de-N.-S., soit 7 974 \$ pour le programme HLM et 218 \$ pour le programme de Supplément au loyer.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

Que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. accepte le budget 2025 de l'Office municipal Jeannois approuvé par la SHQ.

Que la participation financière de la municipalité pour l'année 2025 est de 7 974 \$ pour le programme HLM et de 218 \$ pour le programme de Supplément au loyer.

Adoptée

7.12 OFFICE D'HABITATION JEANNOIS – SUBVENTION D'OPÉRATION – EXERCICE FINANCIER 2025

R. 2025-033

ATTENDU le dépôt des États financiers 2025 de l'Office d'habitation Jeannois;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'Office d'habitation Jeannois pour combler leur déficit.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

D'approuver les versements de la subvention de l'Office d'habitation Jeannois, soient :

| | |
|--------------|----------|
| Février 2025 | 2 048 \$ |
| Avril 2025 | 2 048 \$ |
| Juillet 2025 | 2 048 \$ |
| Octobre 2025 | 2 048 \$ |

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-033.

Signé, ce 3 février 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.13 NOMINATION - ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE;

R. 2025-034

ATTENDU que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14) sanctionnée le 1^{er} juin 2022 instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;

ATTENDU que dans leur devoir d'exemplarité, les organismes municipaux sont guidés par la Politique linguistique de l'État entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023;

ATTENDU que chaque organisme municipal doit procéder à la désignation d'un émissaire de la langue française;

ATTENDU que l'émissaire de la Municipalité joue un rôle primordial en s'assurant de l'application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive qui en découle.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

De nommer Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier, au titre d'émissaire de la langue française pour la Municipalité.

Adoptée

7.14 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT POUR L'AGRICULTURE, LA RELÈVE ET L'AVENIR DE NOS ENTREPRISES AGRICOLES

R. 2025-035

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs décennies, les productrices et producteurs agricoles ont à cœur de nourrir le monde avec détermination et passion, et ce, malgré tous les défis rencontrés à travers le temps.

CONSIDÉRANT que l'agriculture est aujourd'hui à un tournant de son histoire : plus que jamais la diversité de nos modèles agricoles est remise en question. La conjoncture des paramètres économiques, environnementaux, climatiques et sociaux rend extrêmement vulnérables l'avenir de notre agriculture et notre capacité à assurer l'autonomie alimentaire du Québec.

CONSIDÉRANT que les femmes et les hommes qui nourrissent la population doivent être au cœur d'un projet de société leur permettant d'exercer leur métier avec des critères de viabilité, des filets de sécurité performants et un cadre soutenant une durabilité environnementale progressive.

CONSIDÉRANT que depuis des décennies, ils travaillent de concert avec les gouvernements successifs pour construire ce qu'est l'agriculture québécoise d'aujourd'hui : une des plus performantes en Amérique du Nord, la plus structurée collectivement, la plus familiale et en communion avec les demandes sociétales et les impératifs environnementaux.

CONSIDÉRANT que la population a plus que jamais à cœur que l'agriculture se poursuive dans ce nouveau contexte, pour que la relève, les terres agricoles et les fermes familiales de nos milieux soient encore là dans 100 ans pour nous nourrir sainement et prendre part activement à la résilience et à la vitalité économique de nos territoires.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'actualisation de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et de la Consultation nationale pour le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, menées par le Gouvernement du Québec, la province est à moment décisif et nous devons saisir les occasions pour assurer l'avenir d'une agriculture viable et durable.

CONSIDÉRANT que la communauté agricole et agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean interpelle les élu(e)s des municipalités de la région pour :

- Visionner le court métrage « [Habiter la terre](#) », qui raconte principalement l'histoire rurale québécoise;
- Placer les entrepreneuses et entrepreneurs agricoles au centre des orientations déterminantes à prendre par les autorités publiques.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

Que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. s'engage pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles et appellent à un élan collectif des citoyens et du gouvernement, afin qu'ils priorisent ce besoin si fondamental pour la société québécoise : SE NOURRIR.

Adoptée

8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MME MYRIAM SAVARD POUR LA PROPRIÉTÉ DU 715 1^{ÈRE} RUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.2 OFFICIALISATION ET DÉOFFICIALISATION DE NOMS DE VOIES PUBLIQUES ET D'ENTITÉ NATURELLE

R. 2025-036

ATTENDU que l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales permet la gestion des voies publiques qui ne relève pas du Ministère des Transports;

ATTENDU que la Commission de Toponymie désire rectifier certains noms de voies publiques dans la municipalité;

ATTENDU que la Municipalité désire se conformer à la bonne toponymie pour les voies de circulation à l'intérieur de son territoire ;

ATTENDU que la Commission de Toponymie désire officialiser le nom de l'entité naturelle de la Baie-Moreau étant donné que la municipalité officialise le nom du Chemin de la Baie-Moreau;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de l'Ascension de N-S décrète ce qui suit :

- Officialise le nom du Chemin de la Baie-Moreau ;
- Officialise le nom de la Route Ulysse;
- Officialise le nom de 10^e rang;
- Désofficialise le nom du Chemin de la Barnabé;
- Désofficialise le nom de Rue du Parc-Industriel ;
- Officialise le nom de l'entité naturelle de la Baie-Moreau.

Adoptée

8.3 OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPE-CONSEIL AGRI-VERT POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE LA SABLIERE-GRAVIÈRE SELON LES EXIGENCES DE LA CPTAQ EN LIEN AVEC LE DOSSIER 445446

R. 2025-037

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal octroie un mandat au Groupe conseil Agri-Vert pour la réalisation d'un rapport de supervision du site de la sablière-gravière incluant des visites

requis afin de prendre divers points de contrôle incluant des données géomatiques en lien avec l'avancement des travaux au montant de 2 165\$ plus les taxes applicables, le tout selon la proposition du 15 janvier 2025.

Adoptée

9 CULTURES, LOISIRS

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION SAG-LAC EN ACTION DU RLS VOLET 1 – JOURNÉE EN PLEIN AIR

R. 2025-038

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. a pris connaissance du guide détaillant les règles;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. désire présenter une demande d'aide financière au Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre du programme de subvention Sag-Lac en action volet 1.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de subvention Sag-Lac en action.

Que Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de la journée plein air dans le cadre du volet 1 du programme de subvention Sag-Lac en action.

Adoptée

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES VOLET 2 – PROJET ZONE D'OMBRE PARC ET TERRAIN DE JEUX

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.3 ADOPTION DU GUIDE BÉNÉVOLE

R. 2025-039

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal adopte « Le guide du bénévole ». Ce guide aura pour but de clarifier les attentes, les rôles et responsabilités des bénévoles de la municipalité de l'Ascension-de-N.-S.

Adoptée

9.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉSURVEILLANCE

R. 2025-040

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal adopte sa politique relative à l'utilisation de la vidéosurveillance dans les lieux publics de la municipalité.

Adoptée

10. RESSOURCE HUMAINE

10.1 CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

R. 2025-041

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal prolonge le contrat du directeur général et greffier-trésorier, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 et autorise Monsieur Louis Ouellet, maire et Monsieur le conseiller Louis Harvey, conseiller commission du personnel à signer pour et au nom de la municipalité la prolongation du contrat d'embauche du directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée

10.2 CONTRAT DE LA COORDONNATRICE SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

R. 2025-042

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal autorise Monsieur Louis Ouellet, maire, Monsieur Louis Harvey, conseiller commission du personnel et Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail de Madame Julie Deschênes, coordonnatrice, sports, loisirs et culture.

Adoptée

10.3 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

R. 2025-043

ATTENDU que le conseil municipal désigne, en vertu de l'article 184 du Code municipal, Mme Cindy Vaillancourt à titre de greffière-trésorière adjointe pour agir à titre de remplacement lors des périodes d'absences du directeur général de la municipalité, soit la séance du 3 mars 2025.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal procède à la nomination de Mme Cindy Vaillancourt à titre de greffière-trésorière adjointe pour agir à titre de remplaçante en cas d'absence du directeur général pour la séance du 3 mars 2025.

Adoptée

Notez bien Messieurs Michel Harvey, Sabin Westerberg et Keven Renaud se retirent du vote ayant un lien de parenté avec l'employée.

11. AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES

11.1 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2025-044

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention aux organismes suivants :

Corporation de développement de 1 214.35 \$
L'Ascension de N.-S.

Adoptée

Notez bien. Monsieur Michel Harvey et Madame Nellie Fleury se retirent du vote étant président de la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-044.

Signé, ce 3 février 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 MOTION DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À M. LAVAL FORTIN

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal vote une motion de prompt rétablissement à Monsieur Laval Fortin, maire de Saint-Henri-de-Taillon suite à son opération. Nous vous souhaitons nos vœux de bonne santé.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2025-046

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21 h 15

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier